

16 JUIL. 2007

9532276

9812

IN EXTENSO PROVENCE

Société Anonyme au capital de 1.027.395 Euros

Siège social : 10 Place de la Joliette - Les Docks - Atrium 10-4

13002 MARSEILLE

380 221 846 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2007**

L'an deux mille sept,

Le trente et un mai,

A treize heures trente,

Les Administrateurs de la Société IN EXTENSO PROVENCE se sont réunis en Conseil, au siège social d'IN EXTENSO OPERATIONNEL fixé au 81 Boulevard Stalingrad à Villeurbanne (69100), sur convocation du Président, faite conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mandats de la Direction Générale,
- Autorisation de l'apport partiel d'actif à la Société par la Société IN EXTENSO OPERATIONNEL du fonds libéral d'expertise comptable exploité à Avignon,
- Proposition d'augmentation de capital corrélative,
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires,
- Rapport du Conseil d'Administration et texte des résolutions à l'Assemblée,
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence que, sont présents ou représentés :

- Monsieur Daniel ALLIMANT
- Monsieur Jacques RUINET
- La Société IN EXTENSO OPERATIONNEL
- Monsieur Hubert AMENC

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement. Monsieur Daniel ALLIMANT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

b

MANDATS DE LA DIRECTION GENERALE

Démission d'un Administrateur

Monsieur Hubert AMENC a fait savoir à la Société qu'il souhaitait se démettre de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil prennent acte de cette démission et, constatant que le nombre d'Administrateur n'est pas inférieur au minimum légal, décident de ne pas pourvoir à son remplacement.

APPORT PARTIEL D'ACTIF A LA SOCIETE PAR LA SOCIETE IN EXTENSO OPERATIONNEL DU FONDS LIBERAL D'EXPERTISE COMPTABLE EXPLOITE A AVIGNON

Le Président rappelle que l'apport partiel d'actifs par la société IN EXTENSO OPERATIONNEL portant sur la branche d'activité constituée du fonds libéral, sis à Avignon (84000) – 145/147 avenue de Tarascon exploité en région Provence au profit de la Société a été autorisé par le Conseil dans sa séance précédente.

Afin de finaliser cette opération d'apport, il convient maintenant de convoquer l'Assemblée Générale afin qu'elle statue sur cet apport et sur l'augmentation de capital qui va en découler.

Proposition d'augmentation de capital corrélative

Le projet prévoit qu'en rémunération de l'actif net apporté, il serait créé par la Société, à titre d'augmentation de capital, 247 actions nouvelles de 15 euros de nominal qui seront attribuées à la société IN EXTENSO OPERATIONNEL correspondant à une augmentation de capital de 3.705 euros ce qui aura pour effet de porter le capital social de la Société de 1.027.395 euros à 1.031.100 euros. Ces actions porteraient jouissance à la date de réalisation définitive de l'opération d'apport. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social seront donc modifiés en conséquence.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le mardi 19 juin 2007, au siège social d'IN EXTENSO OPERATIONNEL fixé au 81 Boulevard Stalingrad à Villeurbanne (69100), à 8 heures 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres
- Lecture et examen des Rapports du Commissaire aux Apports
- Approbation de l'apport du fonds libéral exploité à Avignon consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation du capital social corrélative,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

Monsieur Daniel ALLIMANT expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Jacques RUINET.

Sur la proposition de Monsieur Daniel ALLIMANT, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Jacques RUINET, demeurant Mas Fontlebre 1378, ancienne Route des Alpes 13100 AIX EN PROVENCE, en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Jacques RUINET conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Jacques RUINET remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur Daniel ALLIMANT, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Jacques RUINET disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jacques RUINET ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

CERTIFIE CONFORME
Le Président Directeur Général

